

COMPTE RENDU
du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020

1 – Assurance groupe sur les risques statutaires

Le Conseil municipal a validé la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion. L'assureur choisi est CNP-Sofaris, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

2 – Admission en non-valeur

Le Conseil municipal a décidé d'approuver l'admission en non-valeur de deux recettes pour un montant total de 24.00 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4284500212 dressée par le comptable public.

3 – Décision modificative n°01 du budget communal

Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°01 relative au budget général de l'exercice 2020 sur l'opération 212-Plaine de Rome pour des travaux de reprise des accotements pour traiter des problématiques d'écoulements d'eaux pluviales.

4 – Désignation du représentant de la CLECT

Le conseil a décidé de désigner Monsieur Daniel JOUBERT comme représentant titulaire au sein de la CLECT et Madame Josiane VARENNE comme représentante suppléante.

5 – Compétence de l'agglomération en matière de planification urbaine

Le conseil municipal a donné un avis défavorable à cette prise de compétence automatique de l'agglomération en matière de planification au 1^{er} janvier 2021.

6 – Subdélégation de la compétence eaux pluviales

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de délégation correspondante.

7 – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal a décidé d'adopter le règlement intérieur.

8 – Rapport d'activités 2019 de la SPL du Velay

Le conseil municipal a approuvé le rapport d'activités 2019 de la SPL du Velay.

9 – Exercice du droit à la formation des élus municipaux

Le conseil municipal a précisé l'exercice du droit à la formation de tous les membres du conseil municipal de la commune d'Aiguilhe dans le but d'assurer une bonne gestion des deniers publics lors de cette mandature.

10 – Modification rédactionnelle de l'objet social des statuts de la SPLV

Le conseil municipal a validé la modification rédactionnelle de l'objet social de la SPL du Velay.